

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 39 ;

A EWIG,  
Rue Fléclier, 2.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAPITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Juillet 1879.

## Chronique générale.

Tout le monde est à peu près d'accord sur ce point, que la revue de dimanche n'a provoqué aucun enthousiasme. La tenue des troupes a été, comme toujours, excellente ; mais chacun a constaté le peu d'éclat de l'entourage présidentiel. La vulgarité de M. Gambetta et le sans-gêne de ses manières n'ont pas non plus échappé à l'attention générale. L'abstention à peu près complète du corps diplomatique, ainsi que celle des attachés militaires des différents gouvernements étrangers, a inspiré à beaucoup de spectateurs des réflexions dont nous ne jugeons pas à propos de nous faire l'écho. A part une cinquantaine d'individus qui ont crié : vive la République ! vive Grévy ! vive Gambetta ! l'accueil fait par la foule a été glacial.

On a beaucoup remarqué que les quelques attachés militaires de l'ambassade anglaise, présents à la revue, portaient au bras un crêpe, en signe de deuil. Malgré tout cela, nous trouvons, dans le *Journal officiel*, une lettre de M. Grévy à M. Gresley, par laquelle le Président de la République déclare au ministre de la guerre que la revue de dimanche était magnifique et que la tenue des troupes « ne laissait rien à désirer. »

On pensera ce qu'on voudra de cet ordre du jour, mais pour nous il nous semble drôle d'entendre un avocat dire à l'armée : Soldats, je suis content de vous !

Malgré tous ces petits désagréments, la République est en fête. Fête au Pré-Catelan, en l'honneur des communards, sous la présidence de MM. Louis Blanc et Victor Hugo ; fête au Palais-Bourbon, chez le signor Gambetta, en l'honneur de la prise de la Bastille.

Au Pré-Catelan, se réunissent les républicains de demain, ceux qui veulent pren-

dre le pouvoir. Là, on fête les héros du 18 mars !

Au Palais-Bourbon, ce sont les opportunistes, les satisfaits, qui fêtent le 4 septembre qui leur a permis d'accaparer tant de bonnes choses.

Ah ! la France est bien gouvernée !

\*\*

**SÉNAT.** — Hier, le Sénat, réuni dans ses bureaux, a nommé la commission chargée d'examiner les projets Ferry.

Ont été nommés commissaires :

1<sup>er</sup> bureau, M. Foucher de Careil. — 2<sup>e</sup>, M. Jules Simon. — 3<sup>e</sup>, M. Schœlcher. — 4<sup>e</sup>, M. Daguenet. — 5<sup>e</sup>, M. Voisin-Lavernière. — 6<sup>e</sup>, M. de Parieu. — 8<sup>e</sup>, M. Pelletan. — 9<sup>e</sup>, M. Berthauld.

Les commissaires des 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> bureaux sont hostiles aux projets Ferry.

Dans le 9<sup>e</sup> bureau, M. Berthauld n'a passé qu'à une seule voix de majorité contre M. Laboulaye.

Si on additionne les voix obtenues par les commissaires, on trouve que 138 se sont prononcées contre la loi Ferry et 123 pour.

En outre, il y a eu 8 bulletins blancs déposés par les membres de la gauche.

Dans le 1<sup>er</sup> bureau, M. Foucher de Careil n'a été élu qu'après deux tours de scrutin ; dans le 3<sup>e</sup> bureau, M. Schœlcher après trois tours.

On signale quelques absences à droite et à gauche.

Dans le 9<sup>e</sup> bureau, M. Laboulaye s'est énergiquement prononcé contre la loi.

M. Jules Simon, dans le sien, a déclaré qu'il ne voterait pas l'article 7, mais adopterait le reste de la loi.

\*\*

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS.** — Séance d'hier mardi. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par le Sénat, relatif au siège du pouvoir exécutif et des Chambres à Paris.

M. le comte de Maillé demande quelle est l'opinion du gouvernement sur l'article 5.

M. le ministre de l'intérieur répond que l'article 5 n'est pas autre chose que la transformation de la pensée première du gouvernement ; cependant il engage la Chambre à voter l'article tel que le Sénat l'a adopté. Par 310 contre 132, la Chambre adopte la rédaction de sa commission.

\*\*

Le *Journal officiel* publie un décret du Président de la République qui réorganise le conseil d'Etat et qui frappe d'exclusion dix des conseillers en exercice.

Sur ces dix conseillers révoqués ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite, cinq devaient prendre part, vendredi prochain, au jugement du pourvoi des instituteurs congréganistes. Ce sont MM. le marquis de Ségur, Le Trésor de la Roque, Pascalis, de Bellomayre et David.

Il n'y a pas de termes pour qualifier un acte aussi inouï. La République pourra encore commettre bien des violences, il lui sera difficile de témoigner d'un plus complet mépris de la justice et des convenances. C'est le cynisme porté à sa suprême puissance.

Le temps nous manque pour insister sur cette mesure qui achève de caractériser le régime dégradant sous lequel la France est courbée. Mais nous tenons, du moins, à exprimer nos sympathies aux conseillers d'Etat sacrifiés aux rancunes et surtout aux convoitises de la majorité. (Union.)

\*\*

La fête de M. Gambetta a eu lieu avant-hier soir au Palais-Bourbon. On a beaucoup bu et joué la *Marseillaise* tout le temps. Il n'y avait naturellement pas de danses. Des danseuses payées ont représenté un ballet du temps de Barras tout à fait en situation.

Dès huit heures et demie, dit le *Figaro*, les abords du Palais-Bourbon étaient assiégés par une foule d'invités désireux d'être bien placés au concert. Le coup d'œil des salons, admirablement décorés et des jar-

dins ornés des belles plantes envoyées par M. Alphand, était des plus réussis. Un des buffets, placé sous une immense tente, a été assiégé par ceux qui, arrivés trop tard, n'ont pu trouver place au concert.

Une petite table a surtout obtenu un grand succès ; elle était chargée de milliers de cigares exquis que les invités ont largement savourés.

Pendant cette fête, une autre avait lieu au Pré-Catelan, en plein air et par une pluie battante ; c'était la fête des pieds-crottés, celle des Bellevillois que M. Gambetta n'avait pas invités et qui n'y trouvaient, en payant bien entendu, que des salimbanques pour les amuser, et du cor, de la bière, des sucres d'orge pour les rafraîchir. C'était assez maigre pour fêter l'immortelle prise de la Bastille ! Mais c'est assez bon, paraît-il, pour le peuple qui paye, qui se bat au besoin, qui meurt, pendant que ses satrapes mangent à ses frais et fument les « cigares exquis » !

\*\*

Il y a un fait irréfutable qui ne peut plus être dissimulé aujourd'hui, parce qu'il devient évident et qu'il s'accroît chaque jour.

De tous côtés, un grand mouvement a commencé en faveur de la réaction. Ce mouvement est moins factice qu'en 1873, plus réfléchi, issu non plus des discussions parlementaires, mais du cœur même de la nation.

Rien ne le prouverait mieux que la crainte qui se manifeste ouvertement chez les grands fonctionnaires républicains de la province. Ils voient ce qui se passe sous leurs yeux, et ils en rendent compte dans des termes qui ne révèlent pas une bien grande confiance dans la prolongation du système politique actuel.

Dans les sphères officielles, on commence à prévoir le cas où les Jésuites, relevés de leurs vœux par le Pape et devenus citoyens au même titre que les membres du clergé séculier, échapperaient à l'action de la loi d'interdiction de l'enseignement en France.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

## SOUVENIRS DE JEAN LE TYPOGRAPHE

## Autobiographie.

(Suite.)

A seize ans, ainsi que j'ai dit, j'étais entré à l'imprimerie ; je commençai par y composer des affiches, et puis, assez vite, grâce aux bons conseils de Cardot, j'arrivai à travailler au journal. Les ouvriers que j'y connus étaient tous assez bons enfants, et quelques-uns intelligents et instruits. Je me liai d'amitié avec deux ou trois d'entre eux ; nous nous entre-prêtions des livres ; nous nous réunissions le dimanche et nous causions. Arts, sciences, littérature, philosophie, tout y passait, avec une liberté, un sans-gêne, mais en même temps avec une naïveté et une bonne foi d'appréciation qui donnaient à nos causeries un charme inexprimable.

Et quelles bonnes histoires ! quels joyeux éclats de rire ! Nous avions dans le sang les pétilllements de la Gaule ; mais nous ne le savions pas, nous

n'y pensions pas ; nous nous cachions même un peu pour être gais à notre cœur content. Nous avions, ô ciel ! la bonhomie de nous croire méchants. Il faut expliquer ceci.

Nous imprimions un grand journal quotidien. Outre le rédacteur en chef, il y avait les rédacteurs en sous-ordre, chargés, l'un des théâtres, l'autre de la chronique judiciaire, un troisième de la chronique locale, le quatrième des arts, des lettres et des sciences ; enfin venait la petite rédaction officielle. Mais le plus amusant de tous, c'était le rédacteur en chef.

En chef ! c'était bien le mot. Hauteur du monsieur, 1<sup>m</sup> 97 ; poitrine vaste et sonore, chevelure de lion, mais déjà grisonnante ; visage tout en moustaches, et l'attitude d'un tambour-major ; voilà pour le physique. Quant au moral de cette grande machine, ce n'était que timidité, mélancolie, désespérance. Jamais on ne l'avait vu rire ; il ne se plaisait qu'aux histoires lugubres. Chaque matin, au réveil, les lecteurs de notre journal trouvaient, pour la France et l'Europe, l'annonce de quelque épouvantable catastrophe. Je fus quelquefois chargé d'aller prendre chez lui sa « copie » ; je le trouvais en train de l'écrire, et pouvais le contempler. On eût dit véritablement qu'assis au bord des fleuves de Babylone, il pleurait la ruine de Jérusalem. Je savais un peu dessiner, et je faisais au retour les charges les plus drôles. Il en

résulta même une aventure qui faillit ne pas être risible pour moi.

Le rédacteur en chef écrivait ses articles sur tous les papiers qui lui tombaient sous la main, et que souvent il ramassait par terre dans son bureau ou à l'atelier, lorsqu'il y venait corriger ses épreuves. C'est ainsi qu'un jour une feuille tombée de ma poche fut recueillie par lui, sur laquelle je l'avais représenté versant d'une lucarne ses larmes dans la gouttière, d'où elles s'écoulaient dans un lugubre réservoir au-dessus duquel on pouvait lire le titre du journal. Sans prendre garde au dessin, il écrivit sur le côté opposé une de ses jérémiades les plus désolées. Le hasard voulut même qu'il la terminât par cette phrase : « Ah ! pleurons, pleurons toutes nos larmes en voyant la malheureuse France livrée aux périls imminents et terribles d'une politique qui... » Là-dessus, tournant son feuillet et le plaçant sur ceux qui l'avaient précédé, il aperçut sa charge.

Notez que j'étais là présent... Je le vis d'un mouvement convulsif porter sa main à son front ; on eût pu le croire atteint de pétrification, et j'étais moi-même comme paralysé. Cependant la circulation reprit son cours chez l'un et chez l'autre, et je vis le rédacteur en chef diriger lentement vers moi deux yeux effrayants, non pas de colère, mais de sombre tristesse.

— Jean, me dit-il, c'est vous qui avez fait cela.

Je ne pus répondre. Il reprit :

— C'est mal. Vous pouviez vous moquer de moi, mais vous deviez respecter le journal.

Ce fut tout. Jamais depuis il ne me reparla de rien, et je vis qu'il y avait du bon dans cette âme, au milieu de tant de choses risibles.

Mais ce qui me le fit encore plus respecter, c'est que lui-même il cessa pour toujours de parler dans sa prose de sanglots et de larmes : la critique d'un enfant avait suffi pour qu'il se corrigât d'un défaut ; ceci lui faisait honneur. Je ne risais donc plus du rédacteur en chef ; mais les autres, nous en sommes-nous assez divertis ! Il y eut entre autres, pendant deux ou trois ans, un petit noir chargé de la chronique locale et du théâtre... Et puis un gros bonhomme, pour la partie scientifique, dont la suffisance et les grands airs d'infatuation et de respect pour lui-même faisaient notre bonheur.

Et cependant, sauf un très-petit nombre d'exceptions, je finissais toujours par découvrir en chacun d'eux quelque chose qui me les faisait prendre en amitié, et je reconnus de bonne heure combien sont rares les caractères complètement méprisables. Me voilà vieux aujourd'hui ; mais quand je résume mes souvenirs, j'y retrouve tout au plus deux ou trois exemples d'une dégradation morale complète.

(A suivre.)

Toutes les combinaisons d'une installation en commun du Sénat et du conseil municipal au Luxembourg ont définitivement échoué.

Le préfet de la Seine a reçu avis d'avoir à commencer le déménagement des services de la ville le 40 août prochain.

La salle des Etats, aux Tuileries, est mise à la disposition du conseil municipal. Les frais de l'installation nouvelle sont évalués à 900,000 fr. Une bagatelle.

On s'occupe en ce moment, dans les divers ministères, du mouvement dans la Légion-d'Honneur qui a lieu généralement au mois d'août. Le nombre de croix à accorder est assez restreint par suite de la nouvelle loi qui ne permet de remplacer que la moitié des déçus. Mais comme cette mesure n'a pas diminué le nombre des candidats, il en résulte un travail considérable pour compiler et examiner des dossiers souvent très volumineux. C'est ainsi qu'au ministère de l'intérieur, où l'on ne pourra disposer cette année, en y comprenant les cultes, que d'une croix de commandeur, huit d'officiers et trente-huit de chevaliers, il y a environ trois cents propositions.

Le *Télégraphe* annonce que les mesures projetées par le gouvernement contre les fonctionnaires qui ont assisté aux obsèques du prince Louis-Napoléon ont déjà reçu un commencement d'exécution par la révocation de M. le comte de Las Cases, premier secrétaire de l'ambassade de France à Madrid. « D'autres actes semblables vont suivre, ajoute la feuille républicaine, et quelques exemples feront rentrer dans le rang les turbulents de la seconde catégorie. »

On lit dans la *Gazette de France* :

« La *Lune* contient une caricature de Gill qui caractérise admirablement l'attitude des libres-penseurs actuels. On y voit un vieux prêtre aveugle, paralytique, qui porte sur sa soutane les traces des sévices républicains.

» Au-dessus, on lit : *Règle !...*  
» S'attaquer à un vieillard inoffensif, c'est bien le fait des républicains libres-penseurs. Ils fuient devant les Prussiens armés et se vengent sur des vieillards courbés sous les fatigues glorieuses de l'apostolat. Ils sont doublement vils et lâches. »

Le *Paris-Journal* publie la lettre suivante au sujet d'un incident regrettable qui se serait passé dimanche à la revue de Longchamps :

« Dimanche, 13 juillet, 6 h. soir.

» Monsieur le rédacteur,

» Je tiens à vous informer d'une scène déplorable qui s'est passée, il y a quelques heures, dans l'enceinte des tribunes de Longchamps. Le nonce du Pape se retirait, lorsque l'engorgement a obligé son coupé à s'arrêter. C'est alors qu'une partie de la foule s'est jetée aux portières et s'est mise à frapper sur les glaces en ricanant et en hurlant avec frénésie : « Vive la République !... » Il se cache !... Il a peur ! »

» Cette lâche insulte à un prêtre, représentant d'une puissance étrangère, a violemment indigné un jeune homme, qui a élevé vivement la voix en criant : « Mais, taisez-vous ! c'est ignoble ce que vous faites-là ! » Cette simple épithète a fait taire les insulteurs, qui se sont contentés d'invectiver l'intervenant de l'épithète de Zoulou et autres aménités républicaines.

» Je tiens à dénoncer ce fait à l'indignation publique. Il est d'autant plus significatif qu'il s'est passé dans une enceinte réservée, dont les billets avaient été distribués par le gouvernement. Il prouve, une fois de plus, la lâcheté de ces gens qui insultent les vieillards et n'osent pas résister à un homme de cœur.

» Veuillez agréer, etc. »

Ces faits ignobles ne nous étonnent pas. On en verra bien d'autres sous le gouvernement actuel.

Nous ne savons si le Nonce a réclamé ; mais l'insulte qui lui a été faite dans une

enceinte réservée atteint le doyen du corps diplomatique, et par là même a un caractère plus grave. On a lieu de s'étonner que pas un agent de la police et pas un fonctionnaire du gouvernement ne soit intervenu pour empêcher ou réprimer ce scandale.

Les doctrines de MM. Paul Bert et Jules Ferry portent leurs fruits. Tous les jours on insulte des prêtres dans la rue. Hier, on insultait le Nonce apostolique. Demain, que fera-t-on ?

Nous apprenons que M. Waddington est allé hier chez le Nonce apostolique, pour lui présenter des excuses, à propos du regrettable incident de la revue.

#### UNE PRÉCAUTION INUTILE.

Le correspondant du *Times* en France, officier de la Légion-d'Honneur par la grâce de M. Gambetta, et qui figurait sans doute parmi les plus empressés à son festival d'avant-hier, s'est probablement aperçu de l'effet produit sur les coryphées de la République par les témoignages de sympathie prodigués par l'Angleterre tout entière à la mémoire du regrettable fils de Napoléon III et à la famille impériale.

Pour consoler les républicains qui n'excitent nulle part tant d'émotions populaires, l'ami intime de M. Gambetta s'est cru obligé d'insérer dans le journal de la *Cité* une note dans laquelle ce pseudo-Anglais — né sur les bords du Danube ou du Rhin — atteste avec l'aplomb qu'on lui connaît « que les funérailles solennelles faites au prince Louis-Napoléon n'ont aucune signification politique. »

Si cette démonstration unanime d'un grand peuple n'a aucune signification, M. Oppert, dit Blovitz, est réellement bien bon de s'en préoccuper.

Elle signifie en tout cas qu'aux yeux des peuples, mêmes les plus libéraux, l'héritier d'une couronne, fût-elle brisée, aura toujours plus de prestige qu'un fauteur de révolutions.

Le rapport de M. Floquet sur le projet de loi relatif au retour à Paris et au droit de réquisition directe réclamé au profit des présidents des deux Chambres, et qui tend à enlever au ministre de la guerre le droit de désigner les troupes qui devront veiller à la sécurité du parlement, paraît avoir gravement mécontenté le ministre de la guerre, qui a déclaré à plusieurs députés, après avoir entendu la lecture de ce rapport, que si le projet de loi était voté tel qu'il était présenté par M. Floquet, il n'hésiterait pas à donner sa démission immédiatement.

La loi contre les congrégations religieuses est à peine votée, que, préjugant de l'opinion du Sénat sur le résultat final, des députés ont déjà sollicité les ministres de faire promulguer la loi juste à l'expiration des délais exigés, de manière à en faire exécuter l'application strictement rigoureuse le plus tôt possible.

D'un autre côté, M. Jules Ferry paraît tellement sûr que le Sénat ne lui refusera pas son vote, que toutes les dispositions sont déjà prises au ministère de l'instruction publique pour envoyer des instructions en province, le jour même où la Haute-Chambre aura prononcé. Les lettres ont été rédigées à l'avance, données aussitôt à l'expédition, et n'attendent plus que la signature ministérielle pour être envoyées. M. Jules Ferry a dit à des députés qu'il ne lui fallait que 48 heures pour prendre « toutes ses mesures. »

#### TROUBLES A LYON.

On écrit de Lyon, 12 juillet :

Aujourd'hui, à midi, une messe a été célébrée pour le repos de l'âme du Prince impérial. Dans la réunion très-élégante, on remarquait beaucoup de magistrats, d'anciens fonctionnaires, quelques officiers en uniforme, un grand nombre de femmes et d'ouvriers. A la sortie de l'église, les personnages connus ont été grossièrement insultés. Quelques personnes ont répondu ; il s'en est suivi des querelles qui ont dégénéré en rixes. On a crié : Vive la République ! A bas les curés ! Vive les Zoulous ! Les bonapartistes ont répondu par les cris de : Vive l'Empereur ! Querelles et rixes ont continué

pendant une demi-heure sans que la police intervint.

A la fin, deux ou trois arrestations ont été faites. Un journaliste, appartenant à une feuille radicale, prenait ostensiblement les noms.

Quelques personnages importants du parti bonapartiste auraient été grièvement blessés.

Cet événement a produit dans la ville la plus mauvaise impression.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Décentralisation* :

« Aujourd'hui, à midi, a été dite, dans l'église Saint-Nizier, une messe pour le repos de l'âme du prince Louis-Napoléon.

» Dans le chœur de l'église avaient pris place la plupart des notabilités bonapartistes de notre ville. La nef principale et la plus grande partie des nefs latérales étaient remplies de personnes dont quelques-unes avaient des bouquets d'immortelles et de violettes à la boutonnière.

» Au milieu de la nef principale avait été élevé un catafalque que recouvraient deux immenses couronnes faites, l'une en bouquets de violettes, l'autre en fleurs blanches ; sur cette dernière se trouvait un N formé avec des pensées.

» Pendant la messe, un *Requiem* solennel a été exécuté.

» Au commencement de la cérémonie, un petit désordre s'est produit dans une des nefs de l'église. Un individu ayant manifesté assez bruyamment son mépris pour quelques-uns des assistants qui se trouvaient près de lui, ceux-ci l'ont emmené hors de l'église et l'ont remis à des agents de police, qui l'ont conduit chez le commissaire du quartier.

» A l'issue de la messe, la foule s'est écoulée lentement, sauf environ trois ou quatre cents personnes, dont la plus grande partie avait attendu au dehors que la cérémonie fût terminée. Près de la porte de sortie se trouvait un rédacteur du *Petit Lyonnais*, qui prenait, paraît-il, des notes. Reconnu par quelques-unes des personnes qui sortaient de l'église, il fut désigné du doigt. Quelques cris de : « Vive la République ! » s'élevèrent en ce moment, ce rédacteur fut entouré et des cris de : « A l'eau ! Qu'on l'enlève ! » furent lancés.

» Au même moment, le directeur de la *Comédie politique* étant venu à sortir, des cris de : « A bas Ponet ! » ont été poussés, et il y a eu échange de coups de poing. Plusieurs groupes se sont alors formés, et des cris nombreux de : « Vive la République ! Vive les Zoulous ! A bas l'assassin de décembre ! » se sont fait entendre.

» On nous a dit qu'une personne a eu la main traversée d'un coup de couteau. Plusieurs autres ont eu la figure labourée de coups de poing.

» Pendant ce temps, un agent de police ayant voulu arrêter un individu, la foule l'a forcé à le relâcher, et il a dû se retirer pour éviter d'être frappé. »

Le *Télégraphe* publie la note suivante, qui a toutes les allures d'une note officielle :

« Nous tenons de source sûre que le gouvernement est absolument décidé à mettre fin dès maintenant aux manifestations bonapartistes. Il s'est montré tolérant dans la plus large mesure. Il a laissé, sous prétexte d'hommages funèbres, se produire des déclarations et se développer des polémiques où le respect de la Constitution était étrangement oublié.

» Les bonapartistes, avec leur audace ordinaire, ont usé et abusé de cette tolérance, et quelques-uns ont cru naïvement que c'était faiblesse de la part du gouvernement.

» Ils feront bien de revenir sur cette idée dangereuse, sans quoi ils reconnaîtraient que cette apparente faiblesse n'existe que dans leur imagination.

» Quelques personnes appartenant à la diplomatie ou à d'autres administrations publiques ont cru pouvoir transgresser la défense qui leur avait été faite de se rendre à Chislehurst. Des mesures vont être prises immédiatement à leur égard. Il leur sera désormais loisible de manifester à leur aise leurs affections bonapartistes.

» Il est temps que le gouvernement de la République avertisse sérieusement les soi-disant prétendants que la France n'est pas à l'encan et que nous ne sommes plus au temps où des prétoriens en délire pouvaient

se permettre de porter un Badinguet sur le pavois.

» Le César déclassé que certains journaux classent déjà au rang de Napoléon V, Jérôme Napoléon, vient de se poser aux obsèques du prince Louis-Napoléon, à Chislehurst, en prétendant.

» Il avait promis de n'assister à la cérémonie funèbre qu'en qualité de cousin, et le voilà qui fait acte de chef de famille ; que, malgré les engagements pris ; il a une entrevue avec la veuve de Napoléon III ; qu'il est proclamé prétendant impérialiste par tous les bonapartistes accourus en Angleterre. (On sait que l'entrevue n'a pas eu lieu.)

» On parle déjà de sa candidature dans les Charentes. M. Cunéo d'Ornano lui céderait son siège à la Chambre. Demain, la France le comptera parmi ses députés.

» Cette politique, qui consiste à escamoter la République en commençant par pratiquer les voies légales, cette manière de s'introduire dans la place pour la faire sauter au moment voulu, nous la connaissons. Nous en avons été victimes au 2 décembre et nous ne voulons plus être dupés et fournir le sang et l'argent sur lesquels on relève le trône impérial. »

La République tremblant devant le prince Jérôme et manifestant la crainte d'être « escamotée » par les voies légales, quel témoignage de faiblesse ! Le héros de la guerre de Crimée doit être satisfait : il aura fait trembler une fois en sa vie, mais, — ce qui diminue singulièrement sa gloire, — il n'aura fait trembler que des républicains. C'est la fable du *Lièvre et des Grenouilles*.

Le prince Napoléon, dit le *Morning Post*, a refusé de voir l'Impératrice ; ce refus n'est pas seulement une grossière inconvenance, il a une signification politique considérable ; aussi croyons-nous opportun de rappeler ce que disait l'*Univers* dans son numéro du 27 juin :

» Il y a aujourd'hui un service religieux à Saint-Augustin, pour le Prince impérial, et celui qui fut premièrement le Prince impérial y assistera. Celui-ci est fait pour troubler le sens religieux de la cérémonie et lui en donne un autre que nous trouvons menaçant.

» Il fut la première création malheureuse de l'Empire et jeta le premier doute populaire sur sa destinée. — Napoléon III fit de lui un prince, un général, un ministre de l'Algérie, un sénateur. Il ne réussit nulle part, ni dans la politique, ni dans le militaire, ni en aucune sorte d'emploi. On ne lui trouva pas même de l'esprit quoi qu'il en eût. Il eut l'esprit qu'il ne faut pas et l'audace qu'il ne faudrait jamais montrer, surtout dans une grande situation et sous un grand nom.

» Malgré de cruelles leçons qui l'avertissaient de se cacher, il se montra trop et tout le monde le vit. Lui-même parut en avoir conscience ; c'était trop tard.

» Le moment lui semble maintenant venu de réparer ; c'est trop tôt.

» Avertie par l'instinct maternel, l'infortunée mère du jeune Prince qui vient de mourir, disait : « Cachez-lui l'enfant. » Avertie par le cri de cette mère, que la France ouvre les yeux. — LOUIS VEUILLOT. »

Le *Gaulois* a reçu de Londres le télégramme suivant :

« Le bruit court qu'un certain Carey, même nom, même orthographe, aurait reçu avis de la mort du Prince impérial en même temps que le gouvernement.

» Ce Carey serait un chef de l'Internationale à Londres. La justice informerait. »

L'*Univers* a raconté une anecdote peu connue et qui, au moment où la majorité républicaine de la Chambre vient de voter la loi libérale du libéral Jules Ferry sur l'enseignement supérieur, est toute d'actualité.

Napoléon III passait une revue à Satory. Après le défilé il se dirigea, suivi de son état-major, vers l'Ecole de Saint-Cyr, où il n'était pas attendu. En un instant, tout le monde fut sur pied, et l'Empereur, après avoir témoigné sa satisfaction au général commandant l'Ecole, lui adressa ces quelques questions :

— Quels sont, général, les élèves les plus distingués de l'Ecole ?

— Sire, ce sont ceux qui sortent de la maison des Jésuites de la rue des Postes et ceux de la maison des hautes études de la rue de Vaugirard.

— Quels sont les plus disciplinés ?

— Ce sont également les élèves de la rue des Postes et ceux de la maison des hautes études, rue de Vaugirard.

L'Empereur, se retournant vers son état-major, dit d'un ton sévère :

— Vous entendez, messieurs, qu'on ne m'en parle plus !

Nous pourrions nommer le brave général, témoin auriculaire, qui nous raconta cette anecdote, alors réconte. Il paraissait d'ailleurs à cette époque personnellement indifférent à la question.

#### GÉNÉRAUX FRANCS-MAÇONS.

La Lanterne, faisant, avant-hier, la description de la revue de Longchamps, détaillait les états de services des généraux Gresley et Aymard.

La note, très-élogieuse, sur le ministre de la guerre se termine par ces mots :

« Il est un des principaux initiateurs des réformes adoptées pour la réorganisation de notre armée.

» C'est un administrateur de talent.

» Il est franc-maçon. »

La note, non moins élogieuse, consacrée au nouveau gouverneur de Paris, se termine par ces lignes :

« Sa bienveillance est proverbiale. Il est franc-maçon. »

Ils sont « francs-maçons » ; — naturellement, puisqu'il faut être franc-maçon aujourd'hui pour être au pouvoir, et puisque c'est la maçonnerie qui gouverne.

Les nouvelles de l'Algérie sont mauvaises. S'il est vrai que l'insurrection de l'Aurès est réprimée, il est également vrai qu'il y a lieu de concevoir des appréhensions pour l'avenir. C'est un journal républicain, le plus important de tous, la République française, qui nous l'apprend.

A l'extrême sud de la colonie, dit ce journal, on annonce un mouvement opéré par Si Kaddour ben Hamza, le chef des Ouled-Sidi-Cheikh-Cheraga. On avait déjà vaguement parlé de ce mouvement. Mais aujourd'hui il paraît confirmé.

Sur un autre point, la République signale des désordres d'une certaine gravité :

« La partie septentrionale de notre frontière marocaine reste toujours ouverte aux entreprises des dissidents Hamyan et des pillards marocains appartenant aux tribus des Doui-Menia, Ben-Guil, etc. Ils ont même attaqué et pillé dernièrement une caravane sur la route d'El-Aricha à Sebdu, et, malgré une poursuite active, ils ont pu se réfugier dans le Maroc. »

Un autre journal, républicain aussi, ajoute : « Ce n'est malheureusement pas tout » ; et il donne à entendre que de sérieuses complications sont à redouter sur la frontière tunisienne.

« On voit, ajoute notre confrère, d'après ces nouvelles, que le gouvernement civil de l'Algérie ne doit point s'endormir sur les succès de la colonne expéditionnaire de l'Aurès et qu'il reste maintenant à montrer plus de prévoyance et de prudence qu'il n'a déployé de vigueur et d'énergie au milieu des derniers événements. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

#### LE BANQUET DU COMICE AGRICOLE.

Cette partie de la fête de dimanche a été des plus remarquables.

La salle est vaste, les places ont été multipliées ; malgré tout, elles sont insuffisantes, beaucoup de membres du Comice n'ont pu prendre part à ce banquet.

Au dessert, M. Bury, président du Comice, porte le premier toast.

A tout seigneur tout honneur. C'est pour M. Demangeat que brûle son premier encens. Dans ses fréquents rapports avec M. le sous-préfet, il a pu « apprécier ses hautes qualités administratives, sa fermeté, son zèle, son dévouement patriotique pour soutenir les institutions républicaines. »

M. Bury, sous la tente du Comice, a eu des craintes et des désirs ; après le banquet, au dessert, il a des espérances. Il entrevoit que bientôt notre sous-préfet « saura faire partager ses idées à tout notre arrondissement, si nous avons le bonheur de le conserver. »

Nous parions que M. le président du Comice n'a point consulté les campagnards de Grezillé et autres communes des environs : ceux de Vivy, Neuillé, Saint-Cyr, Souzay, etc., d'un peu partout en un mot.

M. Bury ne s'arrête pas là... ; il est en veine : il remercie le maire de Saumur (qui n'existe pas encore) et les conseillers municipaux auxquels, dit-il, « nous devons la fête magnifique qui est offerte à notre Comice, et qui donne tant de joie et tant d'animation à Saumur et à TOUTES LES COMMUNES ENVIRONNANTES. »

Nous gagerions encore que nos conseillers n'avaient point eu cette prétention et que M. Bury a voulu dire seulement que les populations limitrophes de Saumur sont venues chez nous pour jouir des décorations et de l'illumination nantaises.

La commission du Comice avait invité plusieurs de nos députés. N'allez pas croire que celui de l'arrondissement de Saumur soit du nombre de ces privilégiés. Oh non ! Dans tout le département, de tous les représentants élus, c'est lui qui a obtenu le chiffre de suffrages le plus élevé ; dans l'arrondissement, il a eu 13,441 voix contre 6,357 au général Genet et 2,734 à M. Combier. C'est donc bien l'homme du pays, et les amis du suffrage universel, se mettant en opposition avec leurs principes, ont pris soin de le tenir à l'écart. Les notabilités républicaines conviées au banquet sont : MM. Benoist, Maillé et Allain-Targé. Toutes, « rivées à la chaîne du devoir, » suivant l'expression de M. Maillé (d'Angers), ne peuvent se déplacer et s'excusent de leur mieux.

M. Benoist le regrette, il avait à parler en cette circonstance des chemins de fer.

M. Maillé, dans sa lettre de remerciement, déclare « le moment peu éloigné où ses détracteurs les plus acharnés (de la République) seront forcés de reconnaître que la République est synonyme de paix, de prospérité et de liberté. »

Il y a longtemps qu'on nous l'annonce ; espérons que M. Maillé voit juste. Mais sur quoi s'appuie-t-il donc ?

M. Demangeat, qui a reçu à bout portant la décharge de M. Bury, se lève et assure de nouveau l'assemblée de son dévouement aux intérêts du pays et à ceux de la République.

Son allocution se termine par un toast à M. Jules Grévy.

M. Combier, premier délégué, prend à son tour la parole. Il remercie les membres du Comice agricole « d'avoir bien voulu choisir notre ville pour le bien du cours de 1879. » Il ne dit ni pourquoi, ni comment. Notre aspirant maire félicite la nouvelle commission d'avoir rompu avec les vieilles traditions et de n'avoir pas suivi les errements des commissions précédentes qui avaient toujours cru qu'un Comice agricole devait se tenir au milieu des ruraux, les héros de ces luttes pacifiques et les plus intéressés à leur institution.

En terminant, il se fait encore l'interprète des regrets de M. Allain-Targé, qui avait été invité au banquet. Le député radical est retenu à Versailles pour la discussion du budget à laquelle il se croit, dit-il, « obligé de prendre une modeste part. » De loin il porte un toast « à l'union de tous les défenseurs de la liberté républicaine, à l'union de Paris et des départements ! »

Samedi prochain 19 juillet, à onze heures du matin, une messe pour le repos de l'âme du Prince Impérial sera célébrée à Saumur, dans l'église Saint-Pierre.

Les Rosiers. — Dimanche soir, vers 4 heures 1/2, la femme Dron, du village de la Grand'Rue, commune des Rosiers, s'était éloignée pendant quelques minutes de son domicile sans prendre le temps de fermer sa porte. Sa petite fille, âgée de 24 mois, étant entrée au logis, tomba auprès du foyer où il y avait quelques charbons incandescents. Le feu se communiqua aux vêtements de l'enfant.

En rentrant chez elle, la mère vit sa petite fille qui se roulait dans la place, se tordant dans des souffrances horribles. Malgré les soins donnés par la pauvre mère et ses voisins, la malheureuse victime a succombé

dans la soirée, avant l'arrivée du docteur Vidal, qui avait été appelé aussitôt.

Le Journal officiel vient de publier la liste des élèves de Paris déclarés admissibles à l'École de Saint-Cyr, après le premier examen écrit.

Six cent vingt-huit candidats avaient pris part aux épreuves dans la capitale. Trois cent sept ont été reconnus admissibles.

Or, sur ces trois cent sept lauréats, sait-on combien la seule école Sainte-Geneviève, dirigée par les Jésuites, compte d'élèves ?

CENT QUATRE, c'est-à-dire plus du tiers !

Le premier candidat à la licence ès-lettres présenté par la faculté catholique des lettres de Toulouse, l'abbé Maurice Mathieu, vient d'être reçu, avec le numéro 1, aux épreuves écrites et orales, sur seize concurrents, devant la faculté de Bordeaux.

C'est une preuve nouvelle de l'insuffisance de l'enseignement donné par les catholiques.

Le solstice d'été est passé depuis trois semaines, et déjà les jours sont diminués d'une demi-heure. Triste année ! Peu de soleil encore et beaucoup de pluie. Pauvre bilan !

Au moment du solstice, on le sait, c'est à peine si la nuit réelle dure quelques heures. Le petit jour survient dès 2 heures du matin. Et quand la lune brille, on peut bien dire qu'il n'y a pas de nuit du tout.

Mais réciproquement, au solstice d'hiver, il arrive souvent qu'il y a à peine de jour. Si la journée est brumeuse, la nuit vient dès trois heures sous nos climats.

Et cependant, quelle que soit l'intensité de la nuit, en hiver comme en été, on y voit toujours un peu ; il n'y a jamais, en réalité, de nuit complète.

D'où vient cette faible lumière qui suffit pour nous permettre de distinguer encore les objets à petite distance ? On ne voit cependant autour de soi aucun corps éclairant. Quelquefois, quelques petites étoiles brillent au ciel, mais ces phares lointains peuvent-ils nous envoyer de la lumière assez pour nous éclairer ?

La question ne manque pas d'intérêt et peut se résoudre en quelques lignes.

Il existe toujours de la lumière autour de nous, parce que la terre est entourée d'une atmosphère. L'air s'élève assez haut autour du globe pour que ses particules soient toujours frappées par le soleil. Les particules illuminées font réflecteur ; elles reçoivent de la lumière dans toutes les directions ; cette lumière, que l'on appelle « diffuse », pénètre dans les profondeurs de l'atmosphère et atteint le sol. C'est elle qui, à quantité variable selon les nuits et l'état atmosphérique, nous permet d'y voir alors que le soleil éclaire l'hémisphère opposé de la terre. Le 24 juin, au solstice, la quantité de lumière diffusée dans l'air atteint son maximum ; aussi la nuit n'existe-t-elle pas pour ainsi dire.

Ainsi, de bons yeux peuvent lire les caractères d'imprimerie à minuit, vers le solstice d'été. La réflexion de la lumière solaire par l'atmosphère, telle est la cause principale de l'éclairage du sol pendant la nuit.

Il en est une autre. Les étoiles nous envoient positivement aussi de la lumière. Qui n'a remarqué jusqu'à quel point la terre est éclairée, même pendant les nuits obscures, quand toutes les étoiles brillent au-dessus de l'horizon. Qu'on examine Vénus ou Jupiter, par exemple, à travers un rouleau de papier formant tube de lunette ; fixez du regard, vers le bout du tube, une feuille de papier blanc et un crayon placés à côté l'un de l'autre ; de bons yeux verront certainement l'ombre du crayon sur le papier ; ce qui prouve que la lumière de l'étoile est suffisante pour produire une ombre et qu'elle est par conséquent appréciable.

Quatre étoiles de deuxième grandeur donnent autant de lumière à peu près qu'une étoile de première grandeur. Or, celle-ci rayonne certainement une lumière éclairant le soir, donc les étoiles de deuxième grandeur jouent aussi un rôle dans la diffusion de la lumière. Seize étoiles de troisième grandeur donnent le même résultat que quatre étoiles de deuxième grandeur, etc. On voit donc que, en somme, la lumière transmise par les étoiles est bien loin d'être négligeable.

Lumière diffuse, lumière sidérale, telles sont, en définitive, les causes de l'éclairage

ment de la surface terrestre pendant la nuit. Il n'y a donc jamais obscurité absolue.

## Assassinat à la Tour-Saint-Gelin arrondissement de Chinon.

Vendredi dernier, dans la matinée, un homme était trouvé mort sur la route de Richelieu à la Tour-Saint-Gelin, à 400 mètres environ de ce dernier bourg. Le corps était étendu au bord d'un fossé, au milieu d'une mare de sang. Une des mains tenait un petit sac contenant 6 fr. 50. Sous l'un des bras était un pain de 3 kilogrammes.

Le bonnet de coton de la victime, plein de sang, était tombé à une petite distance de là.

Le crâne de cet homme offrait plusieurs blessures. L'une, placée au côté droit de la tête, avait été produite par un corps contondant manié avec beaucoup de force. La boîte osseuse avait été complètement défoncée. Les blessures sur les autres parties du crâne étaient le résultat de coups portés avec un instrument pointu. Mais la première seule avait suffi pour déterminer la mort.

A la première nouvelle de la triste découverte qui venait d'être faite, un grand nombre d'habitants du bourg accoururent, et on reconnut que la victime était le nommé Jean Cailler, âgé de 54 ans, cultivateur, demeurant à la Tour-Saint-Gelin.

La gendarmerie, aussitôt prévenue, se rendit sur les lieux et commença une enquête.

Les premiers renseignements recueillis firent porter les soupçons sur le sieur François Raboteau, journalier, qui, la veille, avait été vu dans le bourg et dans les environs avec Jean Cailler.

Avant de procéder à l'interrogatoire de cet homme, les agents de la force publique examinèrent avec soin les terrains avoisinant le lieu où le crime avait été commis, et constatèrent des traces de pas laissées par un individu qui était chaussé de sabots.

S'étant informés ensuite du lieu où ils pourraient rencontrer Raboteau, ils se rendirent dans les vignes, où ils le trouvèrent bêchant avec ardeur et ne paraissant point se préoccuper de la visite des gendarmes qu'il voyait venir de son côté. Cependant, lorsque ceux-ci l'abordèrent, il fut saisi d'une espèce de tremblement nerveux.

Interrogé au sujet du meurtre qui venait d'être commis, il répondit qu'il en avait entendu parler comme tous les habitants du bourg, mais qu'il était étranger à ce crime. Toutefois il reconnut que la veille il avait passé quelques instants avec Cailler et qu'il l'avait accompagné au bourg, où cet homme allait acheter du pain.

Les gendarmes l'invitèrent à les suivre jusqu'à l'endroit où ils avaient remarqué des empreintes de pas. Prenant les chaussures de Raboteau, ils les placèrent sur les empreintes et reconnurent qu'elles s'adaptaient de la façon la plus exacte. Un détail important fut recueilli : le sabot gauche de Raboteau avait, à la semelle, un trou assez large ; or, ce trou se trouvait parfaitement reproduit dans les traces de pas dont il s'agit.

Une perquisition faite au domicile de Raboteau, à la suite de ces premières constatations, fit découvrir une chemise, qui avait été soumise à un lavage récent, et que l'on avait étendue sur un tas de bois pour la faire sécher. Sur cette chemise on remarquait des taches paraissant provenir de sang. Raboteau prétendit que c'étaient des taches de rouille.

L'enquête a relevé les déclarations de quelques personnes qui, le matin, avaient vu le cadavre étendu sur la route. Un de ces témoins avait remarqué que Raboteau, bien que passant du côté où était le corps, ne s'était pas approché comme les autres. — « Venez donc voir le corps du pauvre Cailler, aurait-on dit à Raboteau. — Et celui-ci aurait répondu : « Oh ! non, je ne veux pas le voir ! Ça me ferait mal ! »

Cet homme a été maintenu en état d'arrestation et gardé à vue en attendant l'arrivée des magistrats de Chinon.

Il nie énergiquement le crime dont on l'accuse.

On ignore encore pour quelle cause et dans quelles circonstances Cailler a été tué. En faisant des recherches au domicile de cet homme, on a trouvé dans un coin, sous un mauvais panier, une somme de 480 fr. en or. Cette somme était cachée sous une croûte de pain.

M. le docteur Gendron, de Chinon, s'est rendu à la Tour-Saint-Gelin, pour faire l'autopsie du corps. (Journal d'Indre-et-Loire.)

VUE GÉNÉRALE

DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique, dont nous avons déjà parlé, est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlé Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Puget de Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoix (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

Table with 3 columns: DEPARTS DE SAUMUR, ARRIVÉES A POITIERS, ARRIVÉES A ANGERS. Includes times for morning and evening trains.

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

Table with 3 columns: DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS, DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS, DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. Includes times and notes about express services.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET 1879.

Large table with multiple columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, and various financial instruments like Crédit Foncier, Obligations, Canal de Suez, etc.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

BELLE MAISON

AVEC GRAND JARDIN

Située à Saumur, rue Bodin, n° 7, Consistant en salon, salle à manger et plusieurs chambres au rez-de-chaussée, chambres à coucher au premier étage, grenier au-dessus, cuisine, cave en sous-sol, écurie, remise et serre. S'adresser, pour traiter, soit à M. le général baron NÉAUX, à Niort, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le dimanche 27 juillet 1879, à midi, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur,

D'UNE MAISON

AVEC SES DÉPENDANCES

Sise au Coudray-Macouard. S'adresser à MM. CATAULT-BOUVIER et LÉGER-CATAULT, propriétaires au Coudray, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. Pour plus de renseignements, voir les placards apposés. (381)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

Au Vau-Langlais, près le Pont-Fouchard. MAISON et JARDIN de 5 ares 50 centiares. VIGNE AFFIÉE, contenant 71 ares 50 centiares. S'adresser audit notaire. (338)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4, Précédemment occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué. S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. RENOUYER, propriétaire, rue de Bordeaux. (147)

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

BELLE ET VASTE MAISON

Au bourg de Chenchutte-les-Tuffeaux.

Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite. Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également: BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et bois, belle chasse. S'adresser, soit à M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M<sup>e</sup> SÉNEU, notaire à Longué. (319)

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Le lundi 21 juillet courant, à midi, Rue Pierre-Lise, n° 25, à Angers.

D'UN MATÉRIEL

DE FABRICANT D'HUILES

Deux presses en fer, — deux meules montées, — tonnes garnies, — bacs en cuivre, — buons en fer blanc et en grès, — tourneaux, etc.

MOBILIERS DIVERS

Armoire, commode, lit, couette, matelas, table, comptoir, batterie de cuisine.

GRAINES DIVERSES.

Renseignements chez M. BOURJUG, syndic. (384)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 19 juillet 1879, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à la vente aux enchères de quatre chevaux réformés et d'une pouliche, provenant de l'École de cavalerie. Prix payable comptant, plus 5/0 pour les frais. Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (387)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1880.

LA FERME DE CHOZÉ

Située près le château de Chozé, commune de Cizay, Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes; le tout en un ensemble, d'une contenance de 32 hectares. S'adresser, pour visiter les biens et pour traiter, soit à M. FOREST, expert à Montreuil, soit audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (361)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation, Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, demande un petit commis de 13 à 14 ans.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc. Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

UN FRANC PAR AN Le Moniteur des Valeurs à Lots 52 NUMÉROS PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulailleurs, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>ie</sup>, Pharm<sup>ie</sup> 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS. Sirop Laroze D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre: Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres. PRIX DU FLACON: 3 FRANCS. Dentifrices Laroze AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC